



Le secteur public a t'il les meme obligation que les assedics

Par **nines**, le **19/03/2009** à **15:05**

bonjour

voila ma situation j'ai travaillé pour le privé et la mairie de ma commune mais je perçois mon are par la mairie car j'ai plus fait d'heure dans le milieu public ces eu qui me paye mon allocation retour a l'emploi car il se gere en auto assurance de plus j'ai aussi commencé une formation d'éducateur spécialisé qui dure trois ans en meme tant que mon debut d' are septembre donc j'ai fait un dossier aif a l'anpe qui l'a accepté et transmis a la mairie pour que je puisse bénéficier de mon are le temps de ma formation cependant la mairie ne veut pas prendre en compte le dossier elle dit que c n'ai pas de son ressort mais que c a l'assedic de reprendre le relais enfin l'assedic ne veut pas reprendre le relais car je n'ai pas cotisé et m'affirme que c a la mairie répondre a ma demande voila je suis coincé entre ces deux grande institution qui se renvoient la balle et je n'ai aucun moyen de continuer ma formation qui dure trois ans sans aide financière merci encore